



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

Nos trois stations d'épuration sises à Bevaix, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus ont atteint la fin de leur durée de vie technique.

Le 30 mai 2022, votre autorité a validé un crédit d'étude pour la suite à donner à nos infrastructures de traitement des eaux usées. Les résultats de cette étude ont été présentés en février 2023 aux autorités cantonales et aux autorités de Provence et Mutrux qui doivent, elles aussi, prévoir un renouvellement de leurs stations. En mars 2023, les résultats ont également été présentés aux commissions de l'aménagement du territoire, financière et technique.

Les variantes qui ont fait l'objet d'une analyse multicritères étaient le statut quo, la connexion à la Saunerie et la création d'une STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges.

Après que le Conseil communal a validé la variante STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges et afin de pouvoir entamer une réflexion quant à la planification des travaux à entreprendre, nous avons confié mandat à un bureau d'ingénieurs pour l'étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

L'étude de capacité de la STEP avait les buts suivants :

- établir les investissements à consentir pour maintenir la STEP de Saint-Aubin-Sauges fonctionnelle jusqu'à la modernisation définitive des infrastructures ;
- vérifier si la STEP avait les capacités d'accueillir les eaux usées des habitant·e·s de Vaumarcus et de Provence et/ou Mutrux ;
- établir une campagne de mesure tout au long du processus de réhabilitation ;
- assurer la pérennité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges durant le processus.

La partie technique et mécanique des résultats de cette étude de capacité fait l'objet d'un second rapport présenté le 29 avril 2024 également.

La seconde partie consistait à établir si la STEP de Saint-Aubin-Sauges pouvait accueillir les eaux usées de Vaumarcus et de Bevaix. Ces éléments ont été démontrés et nous sollicitons dès lors un crédit d'étude pour le projet partiel.

2. Première étape de la régionalisation

Dans le cadre de cette première étape, nous prévoyons trois axes de travaux :

axe 1 : tronçon Vernéaz-Vaumarcus et Vaumarcus-Saint-Aubin-Sauges avec pour objectifs de :

- consolider les options de tracé ;
- établir un devis global ;
- préparer les plans pour l'enquête publique ;
- préparer les éléments nécessaires à l'appel d'offres pour les services d'ingénierie.

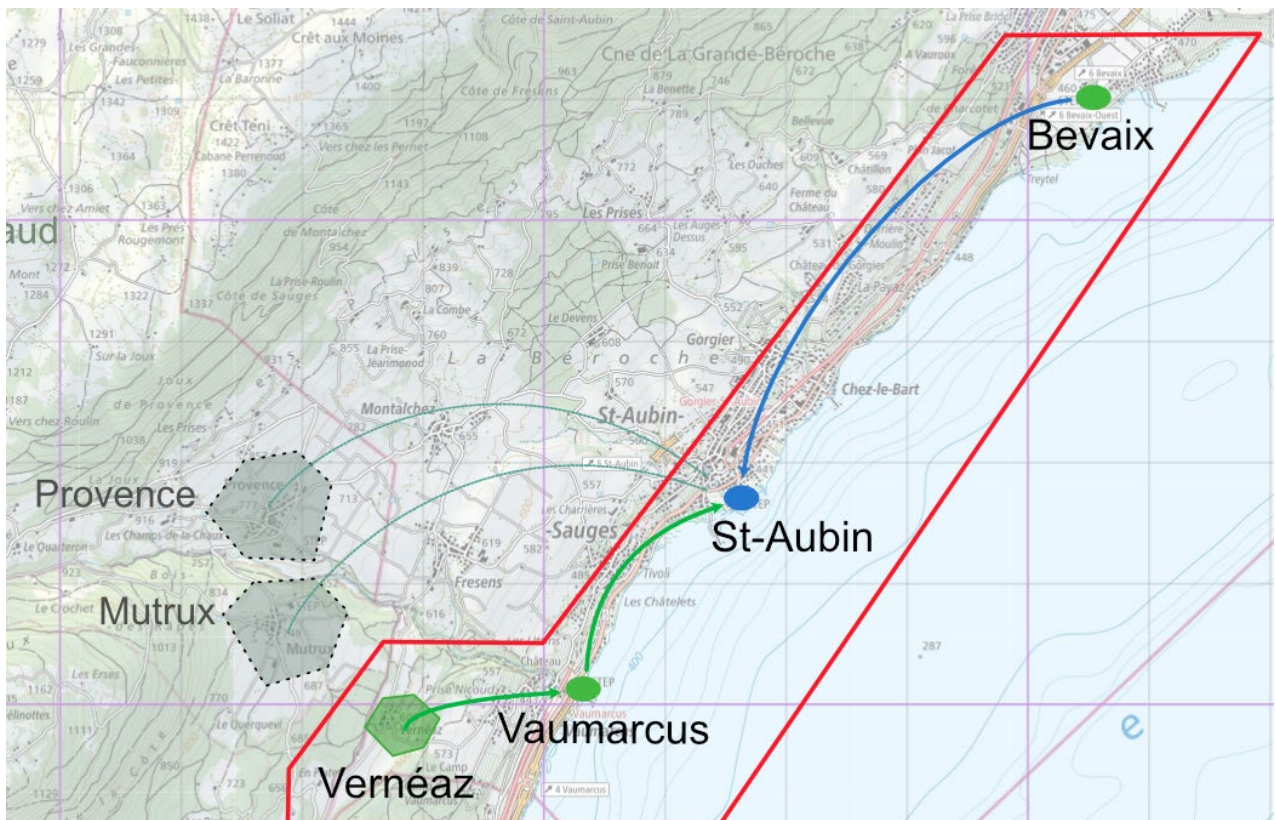
axe 2 : réalisation de la future station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges avec pour objectifs de :

- affiner les choix des variantes d'emplacement ;
- élaborer le devis global ;
- préparer les éléments nécessaires à l'appel d'offres pour les services d'ingénierie.

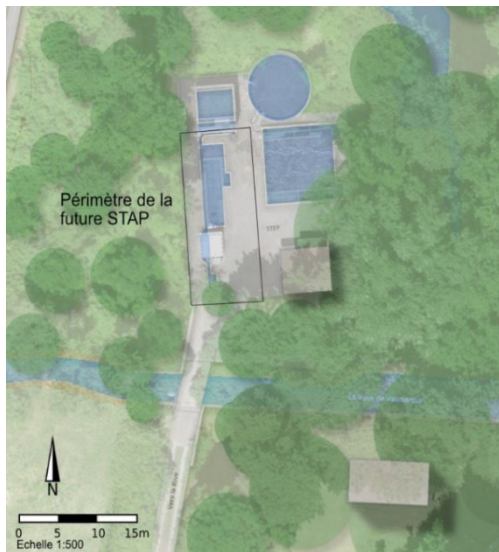
axe 3 : tronçon Bevaix-Saint-Aubin-Sauges avec pour objectifs de :

- consolider les choix en matière de pompage ;
- élaborer le devis global.

Ci-après le périmètre des études, dans le cadre de la présente demande de crédit, les éléments en vert font l'objet d'un avant-projet détaillé et les éléments en bleu font l'objet d'un avant-projet partiel.



Axe 1 : Vernéaz-Vaumarcus-Saint-Aubin



À la STEP de Vaumarcus, il est planifié de transformer la STEP en station de pompage avec dégrillage préliminaire. Actuellement, les normes de rejet de phosphore et de nitrification ne sont pas respectées. Dans le cadre de ces transformations, les problématiques de protection contre les inondations ainsi que l'accès aux équipements et l'évacuation des déchets seront prises en compte.

Pour la question du raccordement, il est prévu deux alternatives, la première consiste à suivre la route cantonale jusqu'à l'Avenue du Lac 26 où un collecteur d'eaux usées de Saint-Aubin-Sauges pourrait recueillir les eaux. La seconde prévoit de passer par l'ancienne voie CFF, des analyses de sols sont prévues pour vérifier la faisabilité.

Pour le raccordement de Vernéaz à Vaumarcus, il est envisagé de le réaliser de manière gravitaire en bordure de route ou de champs et en passant par l'ancien aqueduc utilisé historiquement pour l'adduction d'eau potable. Une expertise de l'aqueduc est nécessaire.

Pour la partie Vaumarcus, il est également prévu de trouver une solution quant à la conduite collectrice qui est dans le lit du ruisseau. Actuellement à ciel ouvert, il est important de modifier le tracé de cette conduite pour éviter d'autres accidents.

Axe 2 : STEP de Saint-Aubin-Sauges



Pour la STEP de Saint-Aubin-Sauges, il convient de proposer les bases de dimensionnement ainsi que les deux variantes d'implantation.

Durant cette phase d'étude, les travaux suivants seront réalisés :

- mise à jour des bases du dimensionnement après la campagne de mesures ;
- vérification de l'admissibilité des déversements et détermination des besoins en traitement selon le débit ;
- dimensionnement des filières eau, boue, gaz ;
- étude de variantes pour l'implantation Nord ou Sud ;
- comparaison de bilan CO₂ ;
- élaboration des concepts constructifs et techniques ;
- établissement de la ligne hydraulique et des schémas de procédés ;
- estimation des coûts de construction (+/- 20%) ;
- estimation des coûts d'exploitation (+/- 20%) ;
- établissement d'un planning.

Les éléments suivants, qui ne font pas véritablement partie de la phase 31 SIA standard, ont été souhaités par le Conseil communal :

- détermination des besoins en traitement des eaux déversées ;
- étude variante Nord-Sud ;
- bilan CO₂ et impact environnemental ;
- concept énergétique.

Axe 3 : raccordement Bevaix-Saint-Aubin-Sauges

Une réflexion similaire à celle menée pour la STEP de Vaumarcus sera nécessaire pour la désaffectation de la STEP de Bevaix. Celle-ci sera transformée en station de pompage et les eaux seront pompées sur 3,1 km puis termineront en gravitaire à Saint-Aubin-Sauges. Le but est de deviser le tracé de raccordement à +/- 20%.

3. Organisation et planning

Pour un projet d'une telle ampleur, la Commune souhaite l'appui d'un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO). Ses missions seront :

- la définition du programme et des besoins ;
- l'établissement du budget estimatif ;
- l'analyse des risques et opportunités ;
- la proposition des cahiers des charges ;
- l'élaboration du planning ;
- le suivi des budgets et des coûts ;
- la coordination des intervenant·e·s ;
- la gestion des autorisations administratives.

Le planning ainsi que les différentes phases SIA sont transmises en annexe du présent rapport.

4. Coûts de l'étude d'avant-projet

Les divers coûts sont répartis comme suit :

Objet	Montant (hors TVA)	
Étude de capacité et campagnes de mesures	CHF	20'000.-
Géomètre (relevé par laser scan des équipements)	CHF	10'000.-
Architecte (concept architectural pour la STEP)	CHF	10'000.-
Ingénierie réseaux (phases 1 et 3)	CHF	70'000.-
Ingénierie STEP Saint-Aubin-Sauges (phase 2)	CHF	97'000.-
BAMO	CHF	42'000.-
Étude de détail des réseaux existants	CHF	20'000.-
Analyse des bétons de la STEP	CHF	15'000.-
Étude sols tracés Vaumarcus – Saint-Aubin-Sauges (voie verte)	CHF	18'000.-
Échantillonnage géotechnique Saint-Aubin-Sauges (STEP)	CHF	25'000.-
Divers et imprévus (15%)	CHF	48'000.-
Total (hors TVA)	CHF	375'000.-
TVA (8,1%)	CHF	30'375.-
Arrondi	CHF	4'625.-
TOTAL (TTC)	CHF	410'000.-

Ces crédits d'études seront amortis conformément à la loi au taux de 20% à compter de la fin des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

Comme il s'agit de dépenses liées à un domaine autofinancé, nous récupérons la TVA.

Le SENE¹ subventionnera les études à hauteur de 20%. Nous toucherons uniquement la subvention lorsqu'un projet viable sera présenté et que les crédits de construction seront acceptés.

¹ Service de l'énergie et de l'environnement

5. Conclusion

La commission technique a été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit proposé. La commission financière a également été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement à l'unanimité le crédit proposé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter le crédit de CHF 410'000.- pour le crédit d'étude pour les premières étapes de la STEP régionale.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon

Annexes : ment.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 410'000.- est accordé au Conseil communal pour l'étude d'avant-projet de la STEP régionale de La Grande Béroche.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 20%.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal sera chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre